

« Abeille sentinelle de l'environnement » : le Département installe des ruches sur ses propriétés

À partir du 2 mai, 300 000 abeilles noires vont prendre leurs quartiers dans les propriétés départementales. Attaché à préserver la biodiversité sous toutes ses formes, le Département va installer 6 ruches et également participer au programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Un Département engagé dans la préservation de l'environnement

Depuis 2004, le Département s'est engagé dans une politique environnementale volontariste et cohérente. Comme le souligne l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, l'ensemble des acteurs territoriaux, confrontés aux défis de l'érosion de la biodiversité, ont un rôle majeur à jouer. A l'échelle de leur territoire, ils doivent mettre en œuvre des politiques de conservation de la biodiversité... La signature de la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » marque une nouvelle étape dans la préservation de la biodiversité départementale.

Pour Philippe Grosvalet, président du Département, « *toute activité humaine se réalise en interaction avec son environnement. Si la prise de conscience de la fragilité de nos ressources et de nos milieux naturels est aujourd'hui partagée, la complexité des interactions humain-nature et les enjeux environnementaux sont parfois mal connus. Ainsi, malgré la bonne volonté des acteurs du territoire pour agir en faveur de l'environnement, un certain nombre de pratiques inappropriées sont perpétuées. C'est pourquoi notre collectivité doit impulser les nouvelles pratiques et aider toutes les initiatives dans ce sens.*

Les abeilles sont bien souvent les premières touchées par la dégradation de la biodiversité floristique. La signature de la charte « abeille, sentinelle de l'environnement » ainsi que l'installation de six ruches devrait nous permettre de mieux comprendre les phénomènes de surmortalité et d'y remédier par la reconstitution de cheptels apicoles »

Préserver la biodiversité : une préoccupation de la Loire-Atlantique dans toutes les politiques publiques

Pour le Département de Loire-Atlantique l'environnement est une préoccupation qui traverse toutes les politiques : routes, voies navigables, Espaces naturels sensibles, politique agricole...

- Depuis le 1^{er} janvier 2007, **les activités routières et navigables n'utilisent plus de produits chimiques** sur les dépendances vertes, que ce soit pour désherber ou pour amender les sols. La pratique du fauchage raisonné permet de favoriser la biodiversité, notamment floral
- Le Département est désormais propriétaire de 1000 hectares d'espaces naturels sensibles,

portant à **plus de 2200 hectares les espaces protégés**. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'ouvrir ces espaces au public lorsque cela est compatible. **Ces espaces sont entretenus selon des méthodes préservant, voire renforçant leur richesse : fauchage tardif, aucun produit chimique utilisé...**

- La nouvelle politique agricole votée par le Département promeut une agriculture responsable, respectant les sols et la bio diversité.

Chiffres clefs :

9 200 km de linéaire de dépendances vertes et 1 600 hectares de surfaces enherbées sont entretenus par fauchage raisonné

Selon l'INRA, **35% de la quantité et 65% de la diversité** de notre alimentation dépend de la pollinisation par les abeilles

En une journée, une colonie visite **21 millions de fleurs**



Contacts presse :

Jérôme Alemany : 02 40 99 12 46

Arnaud Bourdin : 02 40 99 09 61

Marie Chardronnet : 02 40 99 17 45